

14ème législature

Question N° : 809	De M. François Vannson (Union pour un Mouvement Populaire - Vosges)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > culture	Tête d'analyse > politique culturelle	Analyse > financement. perspectives.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 18/12/2012 Date de renouvellement : 02/04/2013 Date de renouvellement : 09/07/2013 Date de renouvellement : 29/10/2013 Date de renouvellement : 04/03/2014 Date de renouvellement : 10/06/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les orientations du Gouvernement dans le domaine de la culture. Le Gouvernement a en effet retiré des DRAC les lignes budgétaires pour l'action culturelle territoriale et les actions d'éducation populaire. Les structures associatives et fédératives investies dans le service public de la culture, tant au niveau local que régional, qui interviennent en partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre de leur action culturelle, craignent ainsi un désengagement de l'État. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement concernant le service public de la culture.